

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RGCA23-10-0003
RÈGLEMENT RGCA23-10-0004

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2022, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements suivants :

RGCA23-10-0003 soit le Règlement autorisant un emprunt de 2 514 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réparation de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

RGCA23-10-0004 soit le Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

Ces règlements entrent en vigueur immédiatement et sont déposés au bureau du secrétaire d'arrondissement où ils peuvent être consultés.

DONNÉ À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord,

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
18 janvier 2023